



COMITÉ EXÉCUTIF

Séance ordinaire du 20 septembre 2016

– 5^e –

- PRÉSENTS :**
- Mme Catherine Harel Bourdon, présidente
 - M. Ben Valkenburg, vice-président
 - Mme Diane Beaudet
 - M. Kenneth George
 - Mmes Marie-José Mastromonaco
Mélanie Robinson
 - M. Jocelyn Pauzé
- Sont aussi présents :**
- M. Robert Gendron, directeur général
 - M^e Sylvie Gallant, directrice adjointe au Service du secrétariat général
 - M. Jean Ouimet, directeur général adjoint par intérim à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement
 - Mme Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle
- Sont invités :**
- MM. Frédéric Corbeil, directeur au Bureau des directions d'unité, unité 1
Louis Bienvenue, directeur au Bureau des directions d'unité, unité 2
 - Mmes Francyne Fleury, directrice au Bureau des directions d'unité, unité 3
Julie Belhumeur, directrice au Bureau des directions d'unité, unité 4
Guylaine Cormier, directrice au Bureau des directions d'unité, unité 5
 - M. Marc Prescott, directeur du Service de l'organisation scolaire
 - Mmes Line Lapierre, directrice des Services éducatifs
Tonia Di Guglielmo, directrice par intérim du Service des ressources financières
 - M^e Joëlle Landry, directrice du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences
 - MM. Bruno Marchand, directeur du Service des ressources matérielles
René Morales, directeur du Service du développement et de l'innovation professionnelle

M. Daniel Martin, directeur par intérim du Service des technologies de l'information
Mmes Julie Bolduc, coordonnatrice du Bureau de projets institutionnels
Guylaine Dubé, analyste au Service du secrétariat général

1. Adoption de l'ordre du jour

La présidente du comité exécutif, Mme Catherine Harel Bourdon, propose les modifications suivantes à l'ordre du jour :

- ajouter l'article suivant sous la rubrique « Suivi au procès-verbal du 6 septembre 2016 » :
 - a) Agrile du frêne
- ajouter les articles suivants sous la rubrique « Affaires nouvelles » :
 - a) École Sans-Frontières
 - b) Cinquième édition de la saison de la lecture de Montréal 2016
 - c) Pupitre-vélo
 - d) Critères locaux d'admission
- ajouter les articles suivants :
 - DG-02-330 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école primaire Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours – année 2016-2017
 - DG-02-331 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école primaire Saint-Ambroise – année 2016-2017
 - A-33-987 Service des ressources matérielles – école Saint-Nom-de-Jésus – deuxième lot de travaux de démolition sélective en vue de la réhabilitation complète de l'immeuble

L'ordre du jour est donc adopté comme suit :

- 1- Adoption de l'ordre du jour

- 2- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2016
- 3- Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2016 :
 - a) Agrile du frêne
- 4- Affaires nouvelles :
 - a) École Sans-Frontières
 - b) Cinquième édition de la saison de la lecture de Montréal 2016
 - c) Pupitre-vélo
 - d) Critères locaux d'admission
- 5- Dossiers récurrents :
 - a) Plan Réussir
 - b) Budget 2016-2017 et finances
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
 - c) Qualité de l'air
 - d) Capacité d'accueil
 - e) Immeubles excédentaires
 - f) Offre alimentaire
 - g) Suivi des projets
- 6- Rubrique des commissaires-parents
- 7- DG-02-330 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école primaire Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours – année 2016-2017
- 8- DG-02-331 Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école primaire Saint-Ambroise – année 2016-2017
- 9- A-11-65 Services éducatifs – ententes avec des établissements d'enseignement privés pour l'année scolaire 2016-2017

- 10- A-11-66 Services éducatifs – personnel professionnel – création de poste – modification au plan de l’effectif 2016-2017
- 11- A-11-67 Services éducatifs – personnel de soutien administratif, technique du secteur général – création de poste – modification au plan de l’effectif 2016-2017
- * 12- A-29-1769 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – suspension sans traitement
- * 13- A-29-1770 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – suspension sans traitement
- * 14- A-29-1771 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – congédiement
- 15- A-31-3105 Service des ressources financières – école Louis-Riel – réfection des murs-rideaux M012 et M14 – attribution d’un contrat
- 16- A-31-3113 Service des ressources financières – service de déménageurs – attribution d’un contrat à exécution sur demande
- 17- A-31-3120 Service des ressources financières – école Saint-Luc – réfection des toilettes – attribution d’un contrat
- 18- A-31-3125 Service des ressources financières – École des métiers de la construction de Montréal – réfection de trois escaliers extérieurs – attribution d’un contrat
- 19- A-31-3126 Service des ressources financières – fourniture sur demande de bonbonnes de gaz comprimé et autres accessoires associés – reconduction
- 20- A-31-3127 Service des ressources financières – fourniture sur demande d’équipements de sécurité personnels et de trousse de premiers soins – attribution d’un contrat
- 21- A-31-3134 Service des ressources financières – travaux à taux horaire pour entrepreneur en chaudronnerie – exercice de l’option de renouvellement de l’entente pour une première année
- 22- A-33-985 Service des ressources matérielles – centre Gabrielle-Roy – travaux supplémentaires dans le cadre de l’aménagement d’un palier et d’une rampe d’accès
- 23- A-33-986 Service des ressources matérielles — école Saint-Ambroise – travaux supplémentaires dans le cadre de la consolidation de la maçonnerie

- 24- A-33-987 Service des ressources matérielles – école Saint-Nom-de-Jésus – deuxième lot de travaux de démolition sélective en vue de la réhabilitation complète de l'immeuble
- * 25- A-34-2578 Service du secrétariat général – comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage – modification de la composition du comité (organismes externes)
- 26- A-34-2618-A Service du secrétariat général – nomination de délégués au conseil d'administration du Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ) Montréal
- * 27- A-34-2622 Service du secrétariat général – présence policière en milieu scolaire : modification de l'entente avec le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)
- 28- A-34-2621 Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – octobre 2016
- 29- Information
- 30- Approbation du projet d'ordre du jour de la séance du Conseil des commissaires du 28 septembre 2016
- 31- Période réservée aux membres du comité exécutif

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2016

Compte tenu de certaines corrections à apporter au procès-verbal, la présidente propose de reporter l'adoption du procès-verbal à la prochaine séance.

La proposition de la présidente est adoptée à l'unanimité par les membres présents du comité exécutif.

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° de REPORTER l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 6 septembre 2016 à la prochaine séance du comité exécutif.

3. Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2016

- a) Agrile du frêne

La présidente informe les membres du comité exécutif qu'elle a reçu, en compagnie de Mme Diane Beudet, des informations d'élus municipaux.

Lors de cette rencontre, la présidente a appris que le délai de carence prescrit à la suite de l'abattage des frênes infectés par l'agrile du frêne est de 40 jours. Par la suite, il est possible de réutiliser le bois, par exemple, dans l'arrondissement de Rosemont, ils utilisent le bois pour confectionner des bancs. La présidente demande à nos services des ressources matérielles de faire des démarches en ce sens.

4. Affaires nouvelles :

a) École Sans-Frontières

La présidente souligne qu'à la suite d'une coupure d'eau dans la nouvelle partie de l'école Sans-Frontières, l'ancienne partie de l'établissement peut fournir de l'eau pour l'école en ce moment.

b) Cinquième édition de la Saison de la lecture de Montréal

La présidente mentionne que M. Simon Boulerice, auteur de pièces de théâtre et de livres pour enfants, sera le porte-parole de la 5^e édition de la Saison de la lecture de Montréal qui se déroulera du 23 septembre au 26 décembre 2016. Le thème de la Saison est : « *Pourquoi lis-tu?* ».

Cette année, la Saison de la lecture de Montréal propose un concours qui fait appel à la créativité du public. Ainsi, du 23 septembre au 4 décembre 2016, le public sera invité à répondre à la question « Pourquoi lis-tu ? » et à partager sa réponse sur Twitter ou Facebook, en utilisant le mot-clic #PourquoiJeLis en mode public. Les réponses sous forme de texte, de vidéo ou même d'image sont acceptées. De nombreux prix seront remis : chèques-cadeaux, livres, liseuses numériques. La présidente demande au Bureau des communications de transmettre cette information.

c) Pupitre-vélo

À la suite de reportages portant sur les bienfaits des pupitres-vélos chez les élèves qui ressentent le besoin de bouger, Mme Marie-José Mastro Monaco s'informe des possibilités pour la CSDM de rendre ces pupitres disponibles dans ses écoles.

Il est mentionné qu'à ce jour, deux écoles utilisent ce genre de pupitre (Jean-Baptiste-Meilleur et Dominique-Savio). Des discussions portent sur le coût des pupitres-vélos et sur les autres formules utilisées dans les établissements pour aider les élèves à se concentrer en classe.

Mme Lucie Painchaud s'informerait des coûts que comporte l'installation de ces pupitres-vélos et les Services éducatifs évalueront l'incidence pédagogique liée à leur utilisation.

d) Critères locaux d'admission

La présidente fait état des inscriptions qui se tiendront en octobre dans les écoles secondaires et les écoles qui font de la sélection en raison de leur vocation particulière ou de leurs volets particuliers. Un rapport d'information présentant les critères de sélection de ces écoles sera remis à une prochaine séance du comité exécutif.

5. Dossiers récurrents :

a) Plan Réussir

M. Ben Valkenburg fait état des statistiques au regard des élèves scolarisés à la maison. Il souhaite obtenir le pourcentage d'élèves du territoire de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) qui sont scolarisés à la maison. De même, il aimerait connaître les raisons qui expliquent que ces élèves reçoivent une scolarisation à domicile.

À cet égard, M. Prescott mentionne que le Service de l'organisation scolaire valide les demandes des parents et que, par la suite, son service travaille avec les directions d'établissement et les directions d'unité afin de mettre en place l'évaluation et le suivi de l'enfant. Les parents sont entièrement responsables de la formation. Les évaluations se font à l'école en fin d'année.

La présidente souhaite obtenir le nombre d'élèves du primaire et du secondaire scolarisés à la maison ainsi que le nombre d'élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) qui sont scolarisés à la maison.

b) Budget 2016-2017 et finances
Note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes

La présidente mentionne que le budget 2016-2017 devrait être à l'équilibre d'ici la fin de l'année scolaire.

Par ailleurs, un bilan du premier trimestre sera déposé dans les prochaines semaines.

c) Qualité de l'air

M. Jean Ouimet rappelle que la CSDM est en attente de l'analyse des résultats du questionnaire-santé administré par la Direction de Santé publique (DSP) auprès du personnel du centre administratif et de l'annexe. Dès que la CSDM recevra le rapport, il sera possible de prioriser les actions ou de mettre en œuvre le plan de travail déjà élaboré.

Il ajoute que la première rencontre du comité de vigie sur la qualité de l'air s'est tenue le 16 septembre dernier. Au cours de cette rencontre, les partenaires ont mentionné qu'il était important de recevoir l'information le plus rapidement possible. Il a été convenu également de tenir des rencontres du comité de vigie toutes les six semaines. La présidente mentionne qu'elle a présenté les lots 6 et 7 au cours de cette rencontre.

À cette rencontre, il a aussi été question de la collaboration entre les équipes des grands chantiers et de l'entretien régulier, lors de l'élaboration des plans, et ce, afin d'assurer un entretien quotidien efficace et efficient à la suite des agrandissements.

d) Capacité d'accueil

Des discussions portent sur les écarts entre la prévision de clientèle et la première déclaration. Une analyse plus détaillée des écarts sera présentée lors d'une prochaine séance du comité exécutif.

M. Jean Ouimet rappelle que le plan de l'effectif est construit à partir de la prévision de clientèle. À cet égard, M. Gendron mentionne qu'il faudra prévoir des outils de travail qui donneront une marge de manœuvre institutionnelle.

Pour sa part, la présidente souhaite recevoir de l'information au regard du nombre d'élèves qui ne sont plus inscrits à la CSDM depuis le 29 août dernier.

e) Immeubles excédentaires

Mme Lucie Painchaud mentionne que l'exercice de caractérisation des immeubles excédentaires se poursuit. À ce jour, le travail est achevé pour 20 des 32 immeubles. Cette caractérisation permettra de prendre des décisions au regard de la reprise potentielle d'un immeuble, de la conservation pour une mission commune ou de l'aliénation du bâtiment ou du terrain.

Mme Painchaud proposera un document de travail présentant le suivi de ce dossier lors d'une prochaine séance du comité exécutif.

Mme Marie-José Mastromonaco rappelle que l'immeuble de l'Académie Centennial sera repris par la CSDM à compter au 1^{er} juillet 2017. Elle demande à Mme Lucie Painchaud de faire un rappel, à cet effet, aux occupants.

Pour sa part, la présidente souhaite que la CSDM prévoit un avis aux locataires portant sur l'état des bâtiments lors de leur évaluation. Mme Lucie Painchaud mentionne que cela fait partie de la planification quinquennale.

f) Offre alimentaire

Mme Marie-José Mastromonaco souhaite obtenir un état de situation des demandes faites par le Collectif des écoliers.

g) Suivi des projets

Des discussions portent sur les outils administratifs qui seront déposés lors des séances du comité exécutif et de la Table d'échanges en vue de présenter le suivi des projets institutionnels.

M. Robert Gendron rappelle que l'information sera livrée mensuellement.

6. Rubrique des commissaires-parents

a) Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA)

Mme Mélanie Robinson rappelle que la date limite pour le dépôt des candidatures des parents qui souhaitent siéger au CCSEHDAA est le 20 septembre. Afin d'assurer que tous les parents intéressés puissent poser leur candidature, la date de dépôt de candidature est repoussée au 23 septembre. Les directions d'établissement sont invitées à retourner la lettre contenant l'information à ce sujet aux parents.

b) Assemblée générale – base de données

Mme Mélanie Robinson rappelle que les directions d'établissement doivent saisir les informations nominatives dans la base de données le plus rapidement possible à la suite de la tenue de l'assemblée générale.

c) Nombre de parents membres des conseils d'établissement

Mme Mélanie Robinson souhaite obtenir le tableau 2015-2016 du nombre de parents membres des conseils d'établissement.

d) Points de service EHDAA

Mme Mélanie Robinson et Mme Marie-José Mastromonaco rappellent que certains documents qui se trouvent sur le site de la CSDM ou sur celui des écoles doivent faire l'objet d'une mise à jour, dont la liste des points de service EHDAA.

* 7. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école primaire Notre-Dame-du-Perpétuel-Secours – année 2016-2017

Document déposé : Rapport DG-02-330 en date du 20 septembre 2016
de Mme Julie Belhumeur concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

* 8. Direction générale adjointe à la gestion des personnes et des pratiques d'encadrement – personnel de direction d'établissement scolaire – nomination à un poste de direction à l'école primaire Saint-Ambroise – année 2016-2017

Document déposé : Rapport DG-02-331 en date du 20 septembre 2016
de Mme Guylaine Cormier concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

9. Services éducatifs – ententes avec des établissements d'enseignement privés pour l'année scolaire 2016-2017

Document déposé : Rapport A-11-65 en date du 6 septembre 2016
de Mme Guylaine Gaudreau concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis proposant des ententes avec des établissements privés en vue d'offrir des services spécialisés à certains élèves;

CONSIDÉRANT que les établissements privés énumérés ci-après sont reconnus d'intérêt public par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et qu'ils sont admissibles aux allocations supplémentaires, dans le cadre de la mesure 30120 :

- Centre académique Fournier,
- Centre d'intégration scolaire,
- Centre François-Michelle,
- Centre pédagogique Lucien-Guilbault,
- École Peter-Hall,
- École Vanguard,
- Institut canadien pour le développement neuro-intégratif (À pas de géants);

CONSIDÉRANT que les sommes qui seront versées à ces établissements par la Commission scolaire de Montréal (CSDM) correspondront aux allocations supplémentaires reçues du MEES;

CONSIDÉRANT que la demande d'allocations supplémentaires prévue dans le cadre de la mesure 30120 doit être acheminée avant le 30 septembre et que les ententes avec les établissements privés doivent être conclues préalablement à la demande d'allocations au MEES;

CONSIDÉRANT que ces ententes entraînent un coût pour le transport d'élèves;

CONSIDÉRANT que la présidente et la secrétaire générale sont les signataires de toute entente découlant d'une décision du comité exécutif ou du Conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT que ces établissements sont en mesure de répondre aux besoins particuliers de certains élèves;

CONSIDÉRANT que, de façon générale, à l'exception des nouveaux élèves dirigés vers l'école Vanguard, ce sont les élèves présentant un profil de troubles associés pour lesquels la CSDM n'a pas tous les services requis qui sont dirigés vers les établissements d'enseignement privés;

Il est RECOMMANDÉ :

- 1° de DEMANDER au Bureau des services à l'élève et à l'adaptation scolaire, relevant du directeur général adjoint à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire, de préparer les ententes avec chacun des établissements privés déjà mentionnés pour l'année 2016-2017;
- 2° de CONCLURE une entente avec chacun des établissements privés mentionnés;
- 3° d'AUTORISER les signataires, à savoir la présidente et la secrétaire générale de la CSDM, à signer les ententes avec les établissements privés.

La commissaire-parent Mélanie Robinson propose d'ajouter le paragraphe qui suit après le premier considérant :

« CONSIDÉRANT qu'il s'agit de renouvellement d'ententes; »

Mme Robinson propose aussi d'ajouter les propositions qui suivent après la première proposition :

- « 2° de PRÉVOIR une consultation du Comité consultatif de services aux élèves handicapés en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA) en conformité avec l'article 213 de la *Loi sur l'instruction publique* (LIP), en prévision de l'année 2017-2018;
- 3° d'INSCRIRE la question des ententes avec les établissements d'enseignement privés (EEP) dans le cadre plus large d'une réflexion sur l'offre de services, notamment aux élèves handicapés en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, et sur la répartition géographique des services au regard des besoins des élèves. »

Le commissaire Jocelyn Pauzé propose d'ajouter une 4^e proposition qui se lit comme suit :

- « 4° d'ÉVALUER la nécessité de poursuivre la levée du contingentement avant janvier 2017, compte tenu de l'analyse en cours des besoins des élèves HDAA et les services offerts à la CSDM. »

Ces propositions de modifications sont adoptées à l'unanimité par les commissaires présents.

La proposition principale telle qu'elle est modifiée est adoptée à l'unanimité par les commissaires présents.

Par conséquent,

CONSIDÉRANT le rapport soumis proposant des ententes avec des établissements privés en vue d'offrir des services spécialisés à certains élèves;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit de renouvellement d'ententes;

CONSIDÉRANT que les établissements privés énumérés ci-après sont reconnus d'intérêt public par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et qu'ils sont admissibles aux allocations supplémentaires, dans le cadre de la mesure 30120 :

- Centre académique Fournier,
- Centre d'intégration scolaire,
- Centre François-Michelle,
- Centre pédagogique Lucien-Guilbault,
- École Peter-Hall,
- École Vanguard,
- Institut canadien pour le développement neuro-intégratif (À pas de géants);

CONSIDÉRANT que les sommes qui seront versées à ces établissements par la Commission scolaire de Montréal (CSDM) correspondront aux allocations supplémentaires reçues du MEES;

CONSIDÉRANT que la demande d'allocations supplémentaires prévue dans le cadre de la mesure 30120 doit être acheminée avant le 30 septembre et que les ententes avec les établissements privés doivent être conclues préalablement à la demande d'allocations au MEES;

CONSIDÉRANT que ces ententes entraînent un coût pour le transport d'élèves;

CONSIDÉRANT que la présidente et la secrétaire générale sont les signataires de toute entente découlant d'une décision du comité exécutif ou du Conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT que ces établissements sont en mesure de répondre aux besoins particuliers de certains élèves;

CONSIDÉRANT que, de façon générale, à l'exception des nouveaux élèves dirigés vers l'école Vanguard, ce sont les élèves présentant un profil de troubles associés pour lesquels la CSDM n'a pas tous les services requis qui sont dirigés vers les établissements d'enseignement privés;

Il est donc **RÉSOLU** :

- 1° de DEMANDER au Bureau des services à l'élève et à l'adaptation scolaire, relevant du directeur général adjoint à la gestion des services éducatifs et de l'organisation scolaire, de préparer les ententes avec chacun des établissements privés déjà mentionnés pour l'année 2016-2017;
- 2° de PRÉVOIR une consultation du CCSEHDAA en conformité avec l'article 213 de la LIP, en prévision de l'année 2017-2018;
- 3° d'INSCRIRE la question des ententes avec les EEP dans le cadre plus large d'une réflexion sur l'offre de services, notamment aux EHDAA, et sur la répartition géographique des services au regard des besoins des élèves;
- 4° d'ÉVALUER la nécessité de poursuivre la levée du contingentement avant janvier 2017, compte tenu de l'analyse en cours des besoins des élèves HDAA et les services offerts à la CSDM;
- 5° de CONCLURE une entente avec chacun des établissements privés mentionnés;
- 6° d'AUTORISER les signataires, à savoir la présidente et la secrétaire générale de la CSDM, à signer les ententes avec les établissements privés.

10. Services éducatifs – personnel professionnel – création de poste – modification au plan de l'effectif 2016-2017

Document déposé : Rapport A-11-66 en date du 13 septembre 2016
de Mme Guylaine Gaudreau concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l'ouverture d'une classe d'élèves présentant un trouble du spectre de l'autisme au primaire à l'école Saint-Ambroise;

CONSIDÉRANT que les devis de service pour les classes ayant un mandat institutionnel prévoient des services professionnels pour chaque classe;

CONSIDÉRANT que le financement des ressources professionnelles provient des devis institutionnels;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CRÉER 0,2 poste en psychoéducation à l'école Saint-Ambroise à l'indice 100-086-1-23140-140;
- 2° de MODIFIER en conséquence le plan de l'effectif 2016-2017 du personnel professionnel syndiqué (résolution 6 de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 11 mai 2016).

11. Services éducatifs – personnel de soutien administratif, technique du secteur général – création de poste – modification au plan de l’effectif 2016-2017

Document déposé : Rapport A-11-67 en date du 13 septembre 2016
de Mme Guylaine Gaudreau concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT l’ouverture d’une classe d’élèves présentant un trouble du spectre de l’autisme au primaire à l’école Saint-Ambroise;

CONSIDÉRANT que les devis de service pour les classes ayant un mandat institutionnel prévoient des services de soutien pour chaque classe;

CONSIDÉRANT que le financement des ressources de soutien provient des devis institutionnels;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CRÉER un poste saisonnier à temps complet de technicien en éducation spécialisée au Bureau des services à l’élève, ayant comme lieu d’exercice l’école Saint-Ambroise, et d’IMPUTER la dépense à l’indice 370-501-1-23140-160;
- 2° de MODIFIER en conséquence le plan de l’effectif 2016-2017 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l’adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et le personnel de cafétéria (résolution 7 de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 11 mai 2016).

*12. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – suspension sans traitement

Document déposé : Rapport A-29-1769 en date du 25 août 2016
de Mme Solange Lemire concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d’accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

*13. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – suspension sans traitement

Document déposé : Rapport A-29-1770 en date du 25 août 2016
de Mme Solange Lemire concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d’accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

*14. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – congédiement

Document déposé : Rapport A-29-1771 en date du 25 août 2016
de Mme Solange Lemire concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

15. Service des ressources financières – école Louis-Riel – réfection des murs-rideaux M012 et M14 – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3105 en date du 8 septembre 2016
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un entrepreneur pour la réfection de deux murs-rideaux à l'école Louis-Riel;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la LCOP et du *Règlement concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (R2011-1), puisqu'il s'agit d'un contrat d'une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50620 – Maintien des bâtiments 2016-2017;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), conditionnellement à l'approbation du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s'est conformé aux exigences formulées dans l'appel d'offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ACCORDER un contrat de 174 760 \$ plus taxes comprises à l'entrepreneur *Groupe DCR (9282-0786 Québec inc.)*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection de deux murs-rideaux à l'école Louis-Riel;

- 2° d'AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

16. Service des ressources financières – service de déménageurs – attribution d'un contrat à exécution sur demande

Document déposé : Rapport A-31-3113 en date du 8 septembre 2016 de Mme Nathalie Sauvé et de M. François Poirier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié pour retenir les services d'une (ou plusieurs) entreprise spécialisée en déménagement afin de répondre aux besoins de la Commission scolaire de Montréal (CSDM);

CONSIDÉRANT que l'entente initiale, d'une durée d'une année à compter de la date d'attribution du contrat et est assorti de deux options de renouvellement d'une année chacune;

CONSIDÉRANT la dépense annuelle estimée à 275 000 \$ pour l'ensemble de la CSDM;

CONSIDÉRANT que sept des huit soumissions reçues sont admissibles et conformes;

CONSIDÉRANT que la répartition de la dépense sera assumée à 25 % par le budget de fonctionnement (écoles, unités administratives ou Service des ressources matérielles) et à 75 % par le budget d'investissement du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que les demandes d'exécution seront attribuées au fournisseur qui a soumis le prix le plus bas, *Mini-entrepôts concept inc. (Déménagement M.E.C plus)*, à moins que celui-ci ne puisse y donner suite, auquel cas les autres entreprises seront sollicitées en fonction de leur rang respectif soit : *Le Clan Panneton (1993) inc.*, *Les transports Lacombe inc.*, *Transport Lyon inc.*, *Probec Fusion inc.*, 9342-7292 Québec inc. et 9117-6479 Québec inc. (*Relocalisation Quali-T-Plus inc.*);

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'ACCORDER des contrats à exécution sur demande d'une valeur annuelle globale de 202 665 \$ plus taxes à *Mini-entrepôts concept inc. (Déménagement M.E.C plus)*, *Le Clan Panneton (1993) inc.*, *Les transports Lacombe inc.*, *Transport Lyon inc.*, *Probec Fusion inc.*, 9342-7292 Québec inc. et 9117-6479 Québec inc. (*Relocalisation Quali-T-Plus inc.*) pour les services spécialisés en déménagement. Ces contrats sont d'une durée d'une année à compter de la date d'attribution du contrat, avec deux options de renouvellement d'une année chacune.

17.

Service des ressources financières – école Saint-Luc – réfection des toilettes – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3120 (version corrigée)
en date du 23 septembre 2016
de Mme Radia Dehimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour la réfection des toilettes à l’école Saint-Luc;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de la LCOP et du *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs de la Commission scolaire de Montréal* (R2011-1), puisqu’il s’agit d’un contrat d’une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l’objet d’une demande de financement dans le cadre de la mesure 50620 – Maintien des bâtiments en 2016-2017;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d’investissement du Service des ressources matérielles, conditionnellement à l’approbation du ministère et de l’Enseignement supérieur (MEES);

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s’est conformé aux exigences formulées dans l’appel d’offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d’ACCORDER un contrat de 556 648 \$ plus taxes à l’entrepreneur *3 Axes Construction inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection des toilettes à l’école Saint-Luc;
- 2° d’AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d’appel d’offres;
- 3° de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d’autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

18. Service des ressources financières – École des métiers de la construction de Montréal – réfection de trois escaliers extérieurs – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3125 en date du 1^{er} septembre 2016
de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d’un entrepreneur pour la réfection de trois escaliers extérieurs à l’École des métiers de la construction de Montréal;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d’attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT qu’en vertu de la LCOP et du *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* (R2011-1), puisqu’il s’agit d’un contrat d’une valeur de 100 000 \$ et plus, seul le comité exécutif peut autoriser une dépense supplémentaire tout en pouvant cependant déléguer ce pouvoir à un cadre jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat;

CONSIDÉRANT que les coûts associés à ce projet seront assumés par la mesure *réhabilitation des sols (passif environnemental)* et que ce projet a fait l’objet d’une demande de financement dans le cadre de la mesure 50620 – Maintien des bâtiments 2016-2017;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d’investissement de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), conditionnellement à l’approbation du ministère de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur (MEES);

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire qui s’est conformé aux exigences formulées dans l’appel d’offres;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o d’ACCORDER un contrat de 167 887 \$ plus taxes à l’entrepreneur *Roland Grenier Construction ltée*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réfection de trois escaliers extérieurs à l’École des métiers de la construction de Montréal;
- 2^o d’AUTORISER le coordonnateur du Bureau des approvisionnements à signer le contrat compris dans les documents d’appel d’offres;
- 3^o de DÉLÉGUER au directeur du Service des ressources matérielles le pouvoir d’autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu’à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

19. Service des ressources financières – fourniture sur demande de bonbonnes de gaz comprimé et autres accessoires associés – reconduction

Document déposé : Rapport A-31-3126 en date du 6 septembre 2016
de Mmes Radia Dehimi et Sophie Beauchamp
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un fournisseur pour la fourniture sur demande de bonbonnes de gaz et autres accessoires associés;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, un contrat à commandes a été attribué le 25 juin 2014 à *Linde Canada ltée* pour une période de deux années;

CONSIDÉRANT que l'entente a pris fin le 25 juin 2016 et que l'appel d'offres prévoit la possibilité de reconduire une seule fois pour une année, à la demande des administrateurs, du comité exécutif et de l'adjudicataire, si celui-ci acceptait de maintenir les mêmes prix et conditions que l'entente initiale.

CONSIDÉRANT que *Linde Canada ltée* accepte de reconduire l'entente pour une autre année aux mêmes conditions et aux mêmes prix que l'entente initiale;

CONSIDÉRANT que la proposition de *Linde Canada ltée* demeure concurrentielle pour la CSDM, étant donné qu'il était, lors de l'analyse des soumissions, le plus bas soumissionnaire conforme;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1^o de RECONDUIRE, en accord avec la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1), pour une année, le contrat à commandes pour la fourniture sur demande de bonbonnes de gaz et autres accessoires associés à *Linde Canada ltée*.
Le montant de cette commande est d'environ 170 000 \$ plus taxes.

20. Service des ressources financières – fourniture sur demande d'équipements de sécurité personnels et de trousse de premiers soins – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-3127 en date du 7 septembre 2016
de Mmes Radia Dehimi et Sophie Beauchamp
concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis visant à retenir les services d'un fournisseur pour la fourniture sur demande d'équipements de sécurité personnels et de trousse de premiers soins;

CONSIDÉRANT les règles prévues à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., c. C-65.1) (LCOP) et aux règlements adoptés en vertu de cette loi;

CONSIDÉRANT que la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1) a été respectée;

CONSIDÉRANT que quatre soumissions ont été reçues dans le cadre de cet appel d'offres, soit celles de *Confian inc.*, *Lumen*, *Sylprotec inc.* et *Tenaquip ltée*;

CONSIDÉRANT que les soumissions de *Confian inc.* et de *Sylprotec inc.* ont été déclarées non conformes;

CONSIDÉRANT que le soumissionnaire *Tenaquip ltée* est le plus bas soumissionnaire conforme;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1^o d'ACCORDER, en accord avec la *Politique de gestion et d'attribution de contrats* (P2013-1), un contrat à commandes pour la fourniture sur demande d'équipements de sécurité personnels et de trousse de premiers soins à *Tenaquip ltée*, pour une valeur estimée à 289 265,48 \$ plus taxes pour une période initiale de deux ans. Cette entente est assortie d'une option de renouvellement d'une année qui sera exercée sur demande de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif.

21. Service des ressources financières – travaux à taux horaire pour entrepreneur en chaudronnerie – exercice de l'option de renouvellement de l'entente pour une première année

Document déposé : Rapport A-31-3134 en date du 9 septembre 2016 de Mme Nathalie Sauvé et de M. François Poirier concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, un contrat a été attribué le 27 novembre 2015 à *Les Soudures Devil inc.* pour une période d'une année (2015-2016);

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, à la demande de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire et du comité exécutif de la CSDM;

CONSIDÉRANT la volonté de la CSDM de renouveler l'entente pour l'année 2016-2017;

CONSIDÉRANT que la répartition de la dépense sera assumée à 10 % par le budget de fonctionnement et à 90 % par le budget d'investissement du Service des ressources matérielles;

CONSIDÉRANT que l'entreprise *Les Soudures Devil inc.* a été consultée et accepte de renouveler l'entente pour la première année additionnelle, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° d'ACCORDER un contrat à exécution sur demande d'une valeur de 116 260 \$ plus taxes à l'entreprise *Les Soudures Devil inc.* pour les travaux à taux horaire en chaudronnerie, pour une année additionnelle de renouvellement.

22. Service des ressources matérielles – centre Gabrielle-Roy – travaux supplémentaires dans le cadre de l'aménagement d'un palier et d'une rampe d'accès

Document déposé : Rapport A-33-985 en date du 14 septembre 2016
de M. Michel Plante concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Groupe DCR inc.* pour l'aménagement d'un palier extérieur et d'une rampe d'accès au centre Gabrielle-Roy, situé au 8699, boulevard Saint-Michel, à Montréal;

CONSIDÉRANT que, pour ce projet, il a fallu redéfinir la zone de chantier et réaliser des travaux imprévus, en lien avec cette situation, pour que la Commission scolaire de Montréal ne devienne pas maître d'œuvre du chantier de construction, et ce, en raison de la présence d'un autre entrepreneur dans la zone initialement prévue;

CONSIDÉRANT les autres travaux imprévus – dont des travaux de génie civil – qui se sont avérés nécessaires, vu les conditions de chantier rencontrées;

CONSIDÉRANT que la quantité de sols contaminés à retirer et à remplacer s'est avérée un peu plus importante que prévu, que les prix unitaires prévus au contrat pour ce type d'interventions ont été appliqués et que, dans ce cas de variation de quantités, aucune autorisation n'est requise;

CONSIDÉRANT la délégation de pouvoir au directeur du Service des ressources matérielles, en vertu de la résolution 14 de la séance du 29 mars 2016 du comité exécutif;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics (LCOP)*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la Commission scolaire de Montréal;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Groupe DCR inc.* la somme associée à l'ensemble des travaux supplémentaires nécessaires dans le cadre de l'aménagement d'un palier et d'une rampe d'accès au centre Gabrielle-Roy, somme qui s'élève à environ 30 000 \$ plus taxes, en excluant les interventions liées à des variations de quantités qui répondent aux critères de l'article 17 de la LCOP.

23. Service des ressources matérielles — école Saint-Ambroise – travaux supplémentaires dans le cadre de la consolidation de la maçonnerie

Document déposé : Rapport A-33-986 en date du 15 septembre 2016
de M. Michel Plante concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *M.C. Rainville inc.* pour une deuxième phase de consolidation de la maçonnerie de l'école Saint-Ambroise, située au 6555, rue de Normanville, à Montréal;

CONSIDÉRANT les conditions de chantier rencontrées et les interventions supplémentaires nécessaires en conséquence, qui comprennent, notamment, la révision de l'étendue des travaux se rapportant au parapet pour consolider adéquatement la façade avant, l'ajout de blocs de béton pour stabiliser la maçonnerie entre les fenêtres et la révision de la composition des cadres intérieurs de fenêtre pour assurer la solidité et la durabilité de ceux-ci;

CONSIDÉRANT qu'en lien avec les travaux touchant les fenêtres, étant donné la présence de contamination fongique, pour assurer la santé et la sécurité des usagers et des travailleurs, diverses interventions et mesures préventives ont dû être intégrées au projet, dont l'ajout d'équipement de protection, l'assainissement des surfaces contaminées, la construction d'enceintes ainsi que des travaux connexes;

CONSIDÉRANT que certaines interventions intégrées au projet font toujours l'objet de négociations avec l'entrepreneur;

CONSIDÉRANT la délégation de pouvoirs au directeur du Service des ressources matérielles, en vertu de la résolution 23 de la séance du 8 décembre 2015 du comité exécutif;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la Commission scolaire de Montréal;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *M.C. Rainville inc.* la somme associée à l'ensemble des travaux supplémentaires nécessaires dans le cadre de la deuxième phase de consolidation de la maçonnerie de l'école Saint-Ambroise, et ce, à l'intérieur des limites énoncées dans le présent rapport.

24.

Service des ressources matérielles — école Saint-Nom-de-Jésus – deuxième lot de travaux de démolition sélective en vue de la réhabilitation complète de l'immeuble

Document déposé : Rapport A-33-987 en date du 16 septembre 2016
de M. Michel Plante concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que, le 21 mai 2014, le Conseil des commissaires de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) donnait son aval au projet de réhabilitation complète de l'immeuble de l'école Saint-Nom-de-Jésus, construit en 1924 et situé au 4131, rue Adam, sous réserve de l'approbation de ses partenaires de la santé publique et du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES);

CONSIDÉRANT que la CSDM a obtenu les appuis requis pour procéder à la reconstruction de l'école Saint-Nom-de-Jésus;

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2014, le bâtiment situé au 4131, rue Adam faisait l'objet d'un premier lot de démolition sélective visant le dégarnissage des surfaces, à l'exception de la face intérieure des murs en périphérie du bâtiment;

CONSIDÉRANT qu'à ce moment, selon les données disponibles et l'analyse des professionnels affectés au dossier, malgré les inconvénients liés à la conservation de murs contenant de l'amiante et du plomb, il semblait avantageux de préserver un système ayant, entre autres, démontré son efficacité en matière de régulation hygrométrique sur une longue période;

CONSIDÉRANT qu'en juin 2016, au moment de l'appel d'offres pour l'exécution des travaux de reconstruction, il a été convenu de procéder à la démolition de la face intérieure des murs préalablement à la reconstruction, pour s'assurer d'une meilleure maîtrise des risques associés aux conditions de chantier, aux délais de livraison et au coût du projet;

CONSIDÉRANT que les travaux envisagés dans le cadre du deuxième lot de démolition sélective comprennent le retrait des murs de plâtres et de terre cuite (terracotta) restants, dans le but d'éliminer toute présence d'amiante et de plomb;

CONSIDÉRANT qu'il est difficile de déterminer avec précision les méthodes et le temps nécessaires pour procéder à la démolition des murs tout en préservant les éléments qui doivent être conservés et que, dans ce contexte, il est approprié de confier le mandat à un entrepreneur détenant un contrat à exécution sur demande avec la CSDM;

CONSIDÉRANT que, le 15 mars 2016, la CSDM attribuait à *GSF Canada inc.* ainsi qu'à *Constructions Serbec inc.*, *Roland Grenier Construction ltée* et *Mofax Électrique ltée* un contrat à exécution sur demande pour des travaux généraux à taux horaire (appel d'offres 15-194P) et que, dans le cadre de ce contrat, si *GSF Canada inc.* n'est pas en mesure de réaliser les travaux demandés, faute de disponibilité, ceux-ci peuvent être proposés à l'entrepreneur suivant, selon les priorités établies à la suite du processus d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT que la valeur du contrat annuel en lien avec l'appel d'offres 15-194P est de 7,56 M\$ plus taxes et que ce contrat peut être renouvelé une fois;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière de la Commission scolaire de Montréal;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de CONFIER à l'entrepreneur *GSF Canada inc.*, dans le cadre de son contrat à exécution sur demande (15-194P), l'exécution du deuxième lot de travaux de démolition sélective envisagé pour le bâtiment de l'école Saint-Nom-de-Jésus, travaux dont la valeur est estimée dans le présent rapport.

*25. Service du secrétariat général – comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage – modification de la composition du comité (organismes externes)

Document déposé : Rapport A-34-2578 en date du 6 septembre 2016
de M^e France Pedneault concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

26. Service du secrétariat général – nomination de délégués au conseil d'administration du Réseau du sport étudiant du Québec (RSEQ) Montréal

Document déposé : Rapport A-34-2618-A en date du 15 septembre 2016
de Mme Guylaine Dubé concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le RSEQ Montréal est un organisme à but non lucratif qui regroupe l'ensemble des écoles de la Commission scolaire de Montréal et de la Commission scolaire de la Pointe-de-l'Île ainsi que 27 collèges privés francophones de Montréal;

CONSIDÉRANT que sa mission est de promouvoir et de développer le sport et l'activité physique en milieu scolaire et qu'il favorise ainsi l'éducation, la réussite scolaire et la santé des jeunes;

CONSIDÉRANT que cette mission est en accord avec les valeurs de la CSDM;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des règlements généraux du RSEQ Montréal, la CSDM peut nommer jusqu'à quatre personnes pour siéger au conseil d'administration de l'organisme;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de RECONDUIRE, pour l'année 2016-2017, les délégués suivants issus du personnel de la CSDM et des commissaires pour siéger au conseil d'administration du RSEQ Montréal :

- M. Louis Bienvenue, directeur de l'unité 2 (écoles secondaires);
- M. Thierry Mélinge conseiller pédagogique et éducation physique et à la santé au Bureau de l'expertise pédagogique.

*27. Service du secrétariat général – présence policière en milieu scolaire : modification de l'entente avec le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)

Document déposé : Rapport A-34-2622 en date du 14 septembre 2016 de M^e France Pedneault et de Mme Guylaine Dubé concernant le sujet en référence

Il est unanimement **RÉSOLU** :

1° de RECOMMANDER au Conseil des commissaires d'accepter la proposition contenue dans le rapport déposé.

28. Bureau de la présidence – remboursement des dépenses de fonction – octobre 2016

Document déposé : Rapport A-34-2621 en date du 2 septembre 2016 de Mme Catherine Harel Bourdon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis concernant la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'octobre 2016;

CONSIDÉRANT l'article 6.4.1 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

Il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER la dépense de fonction de la présidence pour le mois d'octobre 2016, telle qu'elle est présentée dans le rapport déposé.

29. Information

Aucun document d'information supplémentaire n'est apporté à ce point.

30. Approbation du projet d'ordre du jour de la séance du Conseil des commissaires du 28 septembre 2016

Document déposé : Projet d'ordre du jour de la séance ordinaire du 28 septembre 2016 du Conseil des commissaires

Après vérification,

il est unanimement **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER, tel qu'il a été modifié, le projet d'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 28 septembre 2016.

31. Période réservée aux membres du comité exécutif

- a) Ententes avec les établissements privés

En lien avec le rapport A-11-65 (Services éducatifs – ententes avec des établissements d'enseignement privés pour l'année scolaire 2016-2017), Mme Mélanie Robinson souligne que l'article 213 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le Comité consultatif de services aux élèves handicapés en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (CCSEHDAA) soit consulté pour ces ententes. Un suivi sera fait à ce sujet pour l'année 2016-2017.

La séance est levée à 15 h 55.

Secrétariat général – 12 octobre 2016

* Les rapports précédés d'un astérisque seront également à l'ordre du jour de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 28 septembre 2016.